



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***23114082***Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,
le **23 AOUT 2023**

jour de sa réception.

~~Le Greffier~~

Greffe

N° d'entreprise : **0872 629 123**

Nom

(en entier) : **GRANDJEAN ET CIE RENVAL**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **rue de la Fagne d'Hi 1 6600 Bastogne****Objet de l'acte : Démission de deux administrateurs**

Ce 04 mai 2023, au siège social de la société, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme « GRANDJEAN ET CIE RENVAL », dont le siège est à Bastogne, Zoning Industriel I, rue de la Fagne d'Hi 1, inscrite à la banque carrefour des entreprises à Neufchâteau sous le numéro 0872.629.123, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Philippe RUELLE, alors à la résidence de Sibret, en date du 11 mars 2005, publié aux annexes du Moniteur Belge du trente mars suivant sous le numéro 0047165.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal dressé par le notaire soussigné le 27 décembre 2011, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 23 février 2012 sous référence 12044009.

Société inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0872.629.123 et à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE0872.629.123.

Bureau

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Monsieur SERVATIUS Fernand.

Sont présents les deux actionnaires :

1/ La société anonyme « ENTREPRISES GRANDJEAN » dont le siège social est sis à 6600 Bastogne, rue de la Fagne d'Hi numéro 1, constituée sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée aux termes d'un acte reçu par le notaire Albert LONCHAY, alors à Sibret, le trente janvier mil neuf cent septante-trois, dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge, le dix-sept février suivant, sous le numéro 424-9, transformée en société anonyme, aux termes d'un acte reçu par le notaire Philippe RUELLE, en date du vingt-sept mars mil neuf cent nonante-sept, dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge le dix-huit avril mil neuf cent nonante-sept, sous le numéro 970418-563, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par le Notaire MOUTON soussigné, le quinze avril deux mil onze, publié aux annexes du Moniteur Belge du dix-neuf mai suivant sous numéro 0075364, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0412.917.518.

Laquelle société est valablement représentée, conformément aux articles 15 et 16 de ses statuts, par :

- 1) Monsieur SERVATIUS Fernand, Administrateur, domicilié à Bertogne, Givry, rue de la Hesse 9 ;
- 2) Madame GRANDJEAN Monique, Administrateur-délégué, domiciliée à Bertogne, Givry, rue de la Hesse 9 ;

Dont les mandats ont été renouvelés aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale tenue le 27 novembre 2019, publié aux annexes du Moniteur Belge le 23 janvier 2020, sous dépôt numéro 20013654.

Laquelle société, représentée comme dit est, déclare posséder quatre mille sept cent cinquante (4.750) actions de la société « GRANDJEAN ET CIE RENVAL » ;

2/ Monsieur LAMBORAY Olivier Freddy René Ghislain, né à Bastogne le onze février mil neuf cent septante-cinq, domicilié à Neufchâteau, Massul, Route Saint-Monon numéro 46, époux de Madame Aline VAN DEN BROUCKE;

Déclarant posséder deux cent cinquante (250) actions de la société ;

Soit ensemble l'intégralité du capital social.

Ordre du jour :

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

1. Démission de deux administrateurs
2. Pouvoirs à l'effet d'exécuter les décisions prises

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'ordre du jour peut être abordé et les décisions valablement prises.

Première résolution :

L'assemblée confirme avoir pris connaissance et accepté la démission des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société, et ce depuis le 07 juin 2022 :

- Monsieur LHERMITTE Philippe Georges Ghislain, né à Bastogne le vingt-sept novembre mil neuf cent soixante-trois, domicilié à Bertogne, Givry, rue de la Hesse 7, époux de Madame Marie-France GRANDJEAN ;
- Monsieur DOMBIER Cyrille Léon Marie Ghislain, né à Mabompré le vingt-deux juillet mil neuf cent soixante, domicilié à Virton, rue d'Arlon 79, célibataire.

L'assemblée confirme donner décharge de leur mandat.

Deuxième résolution :

L'assemblée décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à l'organe d'administration et au notaire Roland MOUTON à Bastogne (Sibret), ainsi qu'à tous ses collaborateurs, aux fins d'exécuter les décisions prises et d'effectuer les formalités légales en conséquence, notamment la publication au Moniteur belge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 17 heures 10 minutes.

De tout quoi est dressé en triple exemplaires le présent procès-verbal au siège social de la société, le 04 mai 2023,

Suivi des signatures